

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-627/SG/FIN portant ouverture au Trésor d'un compte hors budget pour la liquidation des opérations du plan de développement économique et social Programme FIDES V:° Plan, 1970

n° 71-627/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
23 avril 1971

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1971

Date du numéro
10 mai 1971

Art. 1^o. — Il est ouvert dans les écritures du Trésorier-Payeur un compte hors budget du Service local intitulé «Liquidation des Plans de Développement économique et social — 2^o V^o Plan.» Ce compte sera classé dans la comptabilité en monnaie locale selon les instructions ministérielles, au titre II: Services financiers exécutés pour le compte du Territoire,

chapitre II : Opérations non rattachées au budget local – groupe XXYV Dépenses financées sur ressources spéciales sous le n^o 112_n2

Art. 2

— Le compte prévu à l'article 1^o est destiné a retres cer, au titre du Plan de Développement économique et social (V^o Plan), les opérations terminées ou dont l'achèvement doit intervenir à bref délai et dont le règlement n'a pu être effectué avant le 31 décembre 1970, date de clôture du brosramme 1066-1970. Il sera débité ultérieurement des paiements effectués en conformité du compte d'emploi prévisionnel, au moyen des mandats de paiement appuyés des justifications réglementaires.

Art. 3

— Il recevra au crédit, le montant des opérations en cause restant à régler suivant un compte d'emploi prévisionnel annexé au présent arrêté par le débit du compte «Exécution des Plans de Développement économique et social des territoires d'outremer ».

Art. 4

Les opérations seront suivies en dépenses dans la forme budgetaire, par chapitre, suivant le compte d'emploi prévisionnel établi à cet effet.

Art. 5

—_ Le compte hors budget prévu à l'article 1^o qui ne devra jamais être débiteur, sera clôturé le 31 mai 1971 au plus tard
